

DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

Je soussignée Nathalie Illouz, associée unique de la société 90 LAB SAS en formation,

Décide :

De libérer intégralement le capital social de 1€ par versement sur le compte bancaire de la société

De me nommer Présidente pour une durée indéterminée

Fait à Paris le 13/05/26

[Signature de l'Associée Unique]